

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité - Projet du Transporteur de remplacement d'une ligne souterraine entre les postes Notre-Dame et Berri***  
*(R-3718-2009)*

## **Objet de la demande**

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 18 décembre 2009, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour le remplacement d'une ligne souterraine entre les postes Notre-Dame et Berri (le **Projet**).

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

## **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au demandeur, au plus tard le **26 février 2010 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **5 mars 2010 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Ces observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

## **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)